

FORMATION PROFESSIONNELLE

MOBILITÉ DES ARTISTES A L'INTERNATIONAL

LE DAMIER 30 rue Drelon 63000 Clermont-Ferrand

OBJECTIFS:

À l'issue de cette formation, les participant.es seront en mesure :

- d'envisager au mieux les modalités administratives pour aller présenter leurs spectacles dans d'autres pays que le leur
- d'accueillir des artistes et collaborateurs.trices d'ailleurs.

Cette formation analysera les principes s'appliquant à la circulation artistique internationale, en s'appuyant fortement sur les législations européennes et française et donc sur l'accueil d'artistes et technicien.nes étrangers en France.

Les professionnel.les de la culture suivant ce module pourront :

- comprendre les logiques des démarches à effectuer lors de l'accueil d'artistes étrangers ou de diffusion / réalisations de projets à l'international
- savoir à quel type d'organisme s'adresser repérer précisément les sources d'information légales françaises
- pouvoir anticiper et organiser au mieux la mise en œuvre des projets qu'il.elle.s réaliseront ailleurs ou assurés par des artistes ne résidant pas dans le pays où il.elle.s travailleront.

Les stagiaires pourront ainsi appréhender les points de vigilance nécessaires à connaître, établir une méthodologie de travail spécifique à leurs activités, estimer les contraintes et éviter les pièges, faire preuve d'anticipation face aux délais et démarches qu'impliquent les formalités liées aux échanges internationaux.

PUBLICS CONCERNÉS:

Cette formation est accessible aux professionnel.les de la culture.

PRÉ-REQUIS:

Aucun niveau minimum n'est requis pour suivre cette formation.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- En présentiel et en groupe
- Méthode expositive (support de cours Powerpoint, navigation dans les ressources en ligne utiles), méthode participative et active.
- Travail sur des études de cas pratiques
- Documentation remise au stagiaire : support de cours, liste des sites-ressources utiles, documentations utiles (formulaires, guide pratique des visas, etc.), corrigé des cas pratiques.

LE CONTENU PEDAGOGIQUE:

- Autorisations de séjour

Visas court / long séjour : dispenses, procédure, points de vigilance, relations avec postes consulaires

Titres de séjour : dans quels cas ?, procédure. Titre de séjour « Passeport talent » : critères et spécificités

- Réglementation du travail, contractualisation et obligations déclaratives

Autorisations de travail

Présomption de salariat et artistes indépendants

Licence d'entrepreneur du spectacle et informations à la DRAC

Détachement et déclarations à l'Inspection du travail

Artistes mineurs

- Cotisations - protection sociale

Pays de versement des cotisations sociales : principes, conventions bilatérales de sécurité sociale

Cotisations

Couverture sociale

- Fiscalité : retenue à la source et TVA

Pays d'imposition, retenue à la source : principes, conventions fiscales Montant, calcul et modalités de versement de la retenue à la source TVA

Ces thèmes seront abordés à partir du cadre législatif français (sens import / « accueil en France ») dans le cas d'embauche directe et de contractualisation avec des producteurs (par ex. contrat de cession) et seront illustrés de cas pratiques.

MODALITES D'ÉVALUATION:

À l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction sera renseigné par chaque participant·e afin qu'il·elle évalue la pertinence des contenus de la formation au regard de sa pratique. Compte tenu de la nature des compétences acquises, il n'est pas réalisé d'évaluation des acquis en fin de formation.

LIEU ET DATES:

La formation se déroule sur 2 jours, entre le 22 et 23 novembre 2021. La formation se déroulera au Damier, 30 rue Drelon 63000 Clermont-Ferrand

DURÉE:

14h (2 jours)

TARIFS:

700€ TTC (soit 50€/h)

FINANCEMENT:

Le DAMIER étant enregistré en tant qu'organisme de formation professionnelle reconnu au DataDock, différentes prises en charge peuvent être envisagées selon votre situation personnelle (financement par l'AFDAS, votre OPCO, Pôle Emploi, etc).

Nous nous tenons à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans le montage de vos demandes de prise en charge.

DÉLAI D'ACCES:

Selon liste d'attente ; prévoir minimum un mois si demande de financement.

INTERVENANTES:

Anaïs Lukacs est responsable de MobiCulture (précédemment responsable du BAAPE – Bureau d'accueil des artistes et professionnels étrangers à la Cité internationale universitaire de Paris) et experte sur les modalités de la circulation internationale depuis 2008. Elle intervient dans le cadre de conseil pour de nombreuses structures et notamment Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

Renseignement et inscription : Romain Bard / romain@ledamier.fr / 06 60 05 81 34